



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 juillet 2022

Question n° 17 de Laura Manzoni, déposée le 6 avril 2022 « Mussolini, docteur "honoris causa" ? »

Rappel

« Lors de la magnifique exposition sur l'histoire de l'immigration italienne au Musée Historique de Lausanne, le doctorat « honoris causa » offerte par l'Université de Lausanne au dictateur italien Benito Mussolini ressurgit, une nouvelle fois, des placards de notre passé.

Loin de nous l'idée d'effacer des pans honteux de notre histoire pour l'oublier ... ou d'imposer un esprit « bien-pensant » dans cette affaire. Ceci étant dit, cela ne nous interdit pas de réinterroger notre histoire. L'excuse « cela s'est passé il y a longtemps, on ne peut rien changer » est une solution paresseuse. Parce qu'il faut le rappeler, l'Université de Lausanne a donné un titre « honoris causa » à Mussolini, doctorat qui est toujours valable ... et donc que l'Université de Lausanne admet toujours que le « Duce » a mérité ce titre pour « cause noble ». Faut-il rappeler que dans les années 20, les fascistes menés par Mussolini ont usé de la violence contre leurs opposants, instaurant leur régime par la peur et la répression, commettant de nombreux crimes (massacre du palais d'Accursio, marche sur Rome, guerre civile, terreur, presse censurée, police secrète, suppression des opposants, utilisation d'armes chimiques et bactériologiques en Ethiopie, ...) ? Accepterions-nous aujourd'hui de donner une distinction « pour sa trace laissée dans l'histoire » à Poutine ?

De plus, cette récompense fut un acte de propagande fasciste et de pure ambiguïté de la part de l'Université, ainsi que de nos autorités qui n'éprouvèrent alors aucune gêne à donner ce titre. Les crimes de Mussolini étaient connus de tous. L'instigateur de cette « glorieuse » récompense, le professeur Boninsegni était membre du fascio italien de Lausanne et ne s'en cachait d'ailleurs pas. Il nous a joué ici un bien vilain tour en nous léguant cet héritage. Mais celui-ci est-il vraiment figé, inscrit dans le marbre ?

Au nom de toutes les personnes qui éprouvent une aversion profonde pour le fascisme ou tout autre régime dictatorial, nous demandons aux institutions de revoir ce doctorat pour « cause noble » et nous demandons à la Municipalité de Lausanne si elle soutient les associations italiennes d'immigrés, ainsi qu'au nom de toutes les personnes qui éprouvent une aversion profonde pour le fascisme ou tout autre régime dictatorial, qui demandent à l'université de revoir ce doctorat pour « cause noble » et qui, dans le texte, honore un dictateur



pour avoir « réalisé une organisation sociale dans sa patrie qui laissera une trace historique » ? ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité relève premier lieu qu'elle ne dispose d'aucune compétence en lien avec l'octroi du titre de docteur honoris causa à Benito Mussolini.

La Municipalité prend toutefois la mesure de l'importance de questionner les hommages passés. Elle est ainsi favorable, comme exprimé dans le cadre de sa réponse du 11 avril 2019 à l'interpellation de M. Vincent Brayer et Mme Alice Genoud « Ces noms de rue hérités du passé à requestionner », à une mise en perspective de la vie de personnalités, plutôt un effacement de l'histoire. Dans un cas certes différent mais comparable à certains égards, elle a par exemple fait poser un panneau d'information complémentaire à la plaque de la rue Louis-Agassiz, reconnaissant que les aspects controversés de sa personnalité ne devaient pas être oubliés.

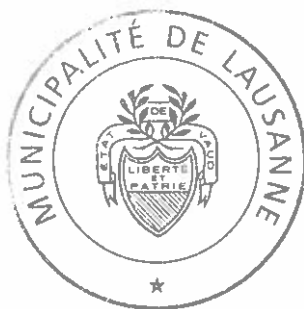
La Municipalité rappelle que l'UNIL a entrepris plusieurs démarches liées à ce doctorat et qu'elle souhaite maintenir ce titre. Pour rappel cette dernière a, en 1987 déjà, procédé à un travail de recherche des sources qu'elle avait publiées et qui sont encore aujourd'hui accessibles sur le site web de l'UNIL. En 2020, suite à une interpellation d'un membre de l'UNIL, sa Direction a estimé que cette posture de transparence vis à vis des faits ne suffisait plus à elle seule pour répondre aux attentes contemporaines. Elle a donc chargé un groupe de ses chercheuses et chercheurs, actifs dans des domaines pertinents, de repenser la posture de l'institution face au fait historique de la remise de ce doctorat honoris causa et de faire des recommandations à la Direction. Les résultats des travaux du groupe sont connus depuis le 24 juin 2022. Sur cette base, la Direction de l'UNIL affirme clairement qu'en remettant un doctorat honoris causa à Benito Mussolini en 1937 l'Université a failli à sa mission et aux valeurs académiques fondées sur le respect de l'individu et la liberté de pensée. Elle dit cependant souhaiter que ce manquement soit source de vigilance et d'engagement plutôt que d'effacement ou de reniement. L'UNIL annonce une série de mesures en conséquence :

- ouverture d'un site web dédié aisé d'accès, affichant la position institutionnelle relative à la remise du d.h.c. à Benito Mussolini, les archives et documentation disponibles sur cette affaire, le rapport du groupe d'experts et la planification/réalisation des actions de politique mémorielle développées à l'UNIL ;
- déblocage d'un fonds d'appel annuel à projets de recherche, orienté sur l'étude du développement des idéologies totalitaires inspirées du fascisme et aux mécanismes d'adhésion à de telles idéologies. Cette mesure pourrait inclure l'organisation d'un colloque de recherche périodique et susciter la mise sur pied d'enseignements ;
- création d'un prix pour l'excellence d'une recherche académique ou d'une activité culturelle, associative ou autre, portant sur le développement des idéologies totalitaires inspirées du fascisme et les mécanismes d'adhésion à de telles idéologies ;
- mise sur pied d'un atelier de médiation scientifique à destination des écoles et gymnases ainsi que du grand public, sur la thématique des enjeux mémoriels et du fascisme.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Laura Manzoni.
Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 juillet 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

